

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

\*\*\*\*\*

**OBJET :** Convention de mise à disposition d'un bâtiment à Lacoux

Séance du 24 avril 2024,

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre avril à dix-huit heures et trente-sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit avril deux mille vingt-quatre.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 19**

BEVOZ Sébastien, BERGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BROCHET Olivier, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole

**Membres absents excusés avec pouvoir : 8**

BILLON-BERTHET Claire pouvoir à Monsieur Patrick GENOD  
CHAPUIS Gérard pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS  
CRETIER Humbert pouvoir à Monsieur Joël BERGEOT  
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Le Maire  
LYAUDET Stéphane pouvoir à Monsieur Bernard CORTINOVIS  
MERMILLON Eliane pouvoir à Monsieur Nicole ROSIER  
PERILLAT Marie-Hélène pouvoir à Monsieur Sébastien BEVOZ  
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 2**

BOYER Corinne  
LYAUDET (MARIN) Jessie

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**En présence de 19 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de prendre les conventions de mises à disposition d'un bâtiment à Lacoux aux associations suivantes pour leurs activités :

- Les Amis de Lacoux, : pièce de 15 m<sup>2</sup>
- Centre d'Art Contemporain :
  - grande salle d'expositions et ensemble de pièces pour le stockage : 167,56 m<sup>2</sup>

La convention prend effet à compter du 01 juin 2024 jusqu'au 31 mai 2027,

Soit une période d'un an renouvelable par tacite reconduction 2 fois ; elle pourra être reconduite à l'issue de sa durée initiale, par délibération conjointe du conseil municipal et des président(e)s des associations citées ci-dessus.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit. Les associations sont responsables de l'usage économique du chauffage, de l'électricité et de l'eau.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **ACCETPE** de prendre les conventions de mise à disposition du bâtiment situé à Lacoux comme suit :

Article 1 :

La convention prend effet à compter du 01 juin 2024 jusqu'au 31 mai 2027, soit une période d'un an renouvelable par tacite reconduction 2 fois pour les associations suivantes :

- o Les Amis de Lacoux,
- o Centre d'Ar Contemporain,

Article 2 :

Le bâtiment d'une superficie de 182,56 m<sup>2</sup> est mis à disposition gratuitement à ces associations.

Article 3 :

La valeur locative indicative 2024 est, à titre de valorisation comptable, de 11 501,28 € par an (environ 63 €/m<sup>2</sup>), soit

- o 945,00 € pour les Amis de Lacoux,
- o 10 556,28 € pour le Centre d'Art Contemporain

Article 4 :

A titre indicatif, la Commune prend à sa charge pour les Amis de Lacoux

- Eau : 7,90 € en 2023
- Electricité : 14,32 € en 2023
- Chauffage : 83,60 € en 2023
- Assurance : 8,25 € (15 x 0,55 € en 2024)

A titre indicatif, la Commune prend à sa charge pour le Centre d'Art Contemporain

- Eau : 88,29 € en 2023
- Electricité : 160,01 € en 2023
- Chauffage : 933,90 € en 2023
- Assurance : 92,16 € (167,56 x 0,55 € en 2024)

- **RAPPELLE** que les associations sont responsables de l'usage économique du chauffage, de l'électricité et de l'eau.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations  
Le Maire, Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 25/04/2024

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20240424-DE-2024-05-08-DE  
Date de télétransmission : 25/04/2024  
Date de réception préfecture : 25/04/2024

05-08 2